



EUROPEAN UNION

OSCE Permanent Council N°1166 Vienna, 30 November 2017

Déclaration de l'UE en réponse aux représentants personnels de la Présidence en exercice pour la tolérance et la non-discrimination

Nous remercions les deux représentants personnels de la Présidence pour leurs interventions. L'Union européenne est fermement engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les motifs. Toutes les manifestations d'intolérance que nous observons malheureusement chaque jour dans l'espace OSCE, qu'elles soient racistes, antisémites, anti-musulmanes, anti-chrétiennes, homophobes ou bien encore perpétrées contre les roms ou les migrants, sont contraires à tous les principes des droits de l'homme et sources de conflit.

Les autorités publiques ont un rôle de premier plan à jouer en condamnant systématiquement les appels à la haine. La lutte contre toutes les formes et manifestations de racisme et de xénophobie requiert en outre des réponses légales effectives mais aussi des mesures de prévention et d'éducation qui promeuvent les valeurs de tolérance, l'inclusion sociale et l'égalité de tous les membres de la société. Par notre histoire, nous, Etats de l'OSCE, avons le devoir de faire en sorte que la diversité qui est constitutive de notre espace demeure une richesse, et non un instrument de conflit. Les outils développés par le BIDDH, notamment en matière de formation des policiers et magistrats et la collecte de données sur les crimes de haine, constituent des leviers précieux pour nous assister.

A cet égard, nous soulignons qu'afin d'être efficace, l'action des trois Représentants doit s'inscrire en complément et en étroite coopération avec celle du Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'Homme. De même, les trois Représentants doivent, sous l'égide de la Présidence en exercice, coordonner leurs travaux entre eux: la planification et la conduite de leurs activités sur le long terme, y compris la conduite des visites pays et la préparation des rapports subséquents

doivent être le fruit d'efforts conjoints. Il est important de ne pas cloisonner les actions menées dans le cadre de l'OSCE afin de préserver l'efficacité et la fermeté dans notre approche globale de lutte contre toutes formes de discriminations, tout en promouvant le dialogue interculturel et interreligieux dans un esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle. Nous verrions également un intérêt à plus de transparence et de clarté dans les activités des trois Représentants et encourageons la future présidence à entreprendre des mesures en ce sens.

Au niveau de l'OSCE, les engagements de Copenhague (1990) mais aussi de Madrid (2007), précisent clairement les obligations des Etats pour lutter contre toutes les formes de discrimination, quels qu'en soient les fondements. Ils rappellent l'impérieuse nécessité de s'assurer que les droits et libertés fondamentales s'appliquent à tout être humain de manière universelle, dans la loi comme dans la pratique. A cet égard, nous souhaiterions exprimer une certaine préoccupation que le cloisonnement de la lutte contre l'intolérance religieuse au niveau de l'OSCE ne nuise à la cohérence de nos engagements quand nous traitons de l'intolérance religieuse et les multiples formes ou motifs de discrimination.

Dans un contexte de tensions accrues, le rappel de nos principes communs et du fondement commun à la lutte contre toutes les formes d'intolérance, à savoir l'affirmation de l'égalité de dignité de la personne humaine et le combat contre l'intolérance envers autrui parce qu'il est différent, constitue le meilleur rempart contre l'engrenage de la haine. Nous considérons que la promotion de la tolérance religieuse et le respect pour la diversité sont d'une importance capitale en vue de créer un environnement propice au plein exercice par chacun du droit à la liberté de religion ou de conviction. Ces principes et priorités sont au cœur des engagements de l'OSCE et doivent continuer à nous guider plus que jamais dans le cadre de nos travaux au sein de l'Organisation.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et Andorre se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.